

OBJET : Réhabilitation du transformateur de la Grange au Bois et création d'une pigeonnier - Autorisation au Député-Maire de déposer, au nom de la Commune, une déclaration préalable.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Commune souhaite réhabiliter le transformateur situé dans le parc de la Grange au Bois ; qu'à cette occasion, il est proposé, dans le respect de la condition animale, de créer un pigeonnier dans sa partie haute, afin de maîtriser la prolifération des pigeons,

CONSIDERANT que la maîtrise d'œuvre du projet a été confiée au Cabinet Vermeulin,

CONSIDERANT que cette opération est inscrite au budget 2010 pour une enveloppe globale de 55 000 € et nécessite l'obtention d'une déclaration préalable,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Economique,

A la majorité des voix (3 contre : Mme SITTLER, Mme HACHE-AGUILAR, M. DANIEL),

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à déposer, au nom de la Commune, une déclaration préalable et à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 26-2-2010
et de la publication le 26-2-2010

Maire,
69 49 76 00
69 48 63 98